**Les Chambres d'agriculture s'engagent avec l'ADEME pour le développement durable et la lutte contre l'effet de serre**

**03/03/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**Depuis plusieurs années, les Chambres d'Agriculture et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) travaillent ensemble sur de nombreux thèmes tels que la qualité des sols, le recyclage agricole des déchets organiques, la gestion des déchets d'exploitation (plastique, huile?), la valorisation des effluents d'élevage, le développement du bois énergie et des bioproduits, le management environnemental? Ainsi, depuis 2000, environ 150 conventions pour plus de 50 chambres d'agriculture ont été conclues avec les délégations régionales de l'agence. Pour mieux coordonner les programmes et valoriser les actions, l'ADEME et le groupe Chambres d'agriculture signent leur premier accord cadre pour une durée de 3 ans.**

Les objectifs de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto mettent la problématique du changement climatique au centre des préoccupations environnementales. **La lutte contre le changement climatique** constitue, en agriculture, une problématique transversale : énergie, gestion des sols, gestion des effluents et des déchets organiques, développement des produits non alimentaires, management environnemental... Les exploitations agricoles sont aussi les victimes des conséquences du changement climatique.

**Le développement durable** repose sur trois piliers : l'environnement, l'économique et le social. En agriculture, il implique une rentabilité des exploitations agricoles, une contribution des agriculteurs aux projets de développement local, une sécurité des produits et des services, une adaptation aux évolutions technologiques économiques et sociales et une préservation de l'environnement pour les générations futures.

L'ADEME et le groupe Chambres d'agriculture s'engagent par cet accord à coopérer pour conduire, dans leurs domaines de compétences respectifs, des actions tendant **à promouvoir le développement durable et à lutter contre le changement climatique**.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Les grands axes de collaboration de l'accord cadre**

Valorisation et gestion des déchets, utilisation rationnelle de l'énergie, pollution de l'air et management environnemental sont les grands thèmes sur lesquels l'ADEME et le groupe des Chambres d'agriculture vont se concentrer.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif La valorisation agricole des déchets organiques**

La gestion biologique des effluents d'élevage et des déchets organiques des collectivités et des industries vise le retour au sol, une pratique de recyclage durable. La gestion biologique des déchets constitue une filière de traitement des déchets appelée à croître : 280 millions de tonnes d'effluents d'élevage et 40 millions de tonnes de déchets organiques des collectivités et des industries sont produits chaque année.   
L'ADEME et le groupe Chambres d'Agriculture coopèrent depuis de nombreuses années pour accompagner au mieux les filières d'épandage des boues urbaines. Ce travail va se poursuivre, en intégrant les autres types de déchets organiques des collectivités et des industries, ainsi que la valorisation des effluents d'élevage.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif La gestion des déchets d'exploitation**

Les déchets des exploitations agricoles sont produits par une multitude de petites entreprises dispersées dans l'espace. Certains déchets (pneus, huiles usagées) s'intègrent dans des filières dédiées et réglementées déjà existantes. Pour les déchets phytosanitaires, une filière spécifique agricole a été mise en place avec les producteurs. Pour d'autres types de déchets d'exploitation, l'organisation de la collecte pour rejoindre les flux de déchets déjà existants ou spécifiques reste à concevoir.   
Or, la mise en ?uvre des démarches d' ?agriculture raisonnée? et les exigences croissantes des cahiers des charges mettent de plus en plus en évidence la nécessité de proposer des solutions globales quant à la gestion de ces déchets dans de nombreux territoires.   
L'ADEME et le groupe Chambres d'agriculture vont sensibiliser les agriculteurs aux nécessités de bonne gestion des déchets, participer à l'évaluation des gisements, rechercher des solutions adaptées aux contraintes des exploitations agricoles et accompagner la mise en place et le développement le collectes pérennes.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif La notion de qualité des sols n'est pas non plus à négliger**

La commission européenne a souligné à travers sa stratégie pour la protection des sols d'avril 2002 l'enjeu de la préservation de la ressource "sol"... L'ADEME et le groupe Chambres d'agriculture vont travailler ensemble à la mise au point d'outils de suivi de la qualité des sols.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif L'utilisation et la production d'énergie**

Le potentiel de développement des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles est une voie de diversification des produits agricoles. 4 % de l'énergie produite en France est issue de la biomasse, en particulier du bois énergie. La filière biocarburant est aujourd'hui opérationnelle et prête à monter en puissance. De plus en plus d'agriculteurs s'intéressent au solaire, à l'éolien, à la méthanisation et la valorisation énergétique des différentes ressources végétales. Il s'agit d'un nouveau métier à créer pour les agriculteurs.   
L'ADEME et le groupe des Chambres d'agriculture vont sensibiliser les agriculteurs au développement des énergies renouvelables, réaliser des études sur le développement des énergies renouvelables en cohérence avec les résultats de la recherche et la demande industrielle et accompagner la réalisation de projets.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif La maîtrise de la pollution de l'air par les phytosanitaires**

L'utilisation des produits phytosanitaires entraîne leur présence dans l'atmosphère. L'ADEME associée au groupe Chambres d'agriculture va poursuivre les évaluations des pollutions de l'air par les phytosanitaires et étudier les voies de réduction de cette pollutio, soit dans le choix des matières actives, soit dans les modalités d'application.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Le management environnemental des exploitations agricoles**

Le management environnemental favorise une approche globale des exploitations agricoles. Il engage les exploitations agricoles dans des processus d'amélioration progressive et constante.   
L'ADEME et le groupe Chambres d'agriculture vont travailler ensemble à la généralisation des démarches de management environnemental, à l'amélioration des articulations avec "l'agriculture raisonnée" et à l'amélioration des outils de diagnostic.

|  |  |
| --- | --- |
| http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189187024.gif | [http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=65E4A6768E3FE53A97EC8785AD3D89481112173467070.jpg](http://paris.apca.chambagri.fr/apca/webcha.htm) |

* Pourquoi l?ADEME signe t-elle des accords cadre ?

Les accords cadres signés par l'ADEME avec des établissements publics, ou des entreprises publiques ou privées permettent de mieux organiser et de renforcer les partenariats entre les signataires. Limités à 3 ans, leur élaboration est le fruit d'un travail conjoint d'analyse et de réflexion systématique et approfondi.

Ils reposent sur une approche transversale des problématiques liées à l'environnement dans une perspective de développement durable. L'ADEME met alors à disposition, de manière cohérente, ses capacités d'expertise et de conseil, ses outils méthodologiques, ses systèmes d'aide à la décision, à l'investissement ou à la recherche. Ces accords peuvent être déclinés au niveau régional. En retour, les partenaires s'engagent notamment, au-delà de leurs propres actions, à aider l'Agence à développer ses actions de communication, en particulier vers le grand public.

**Contact**

* Relations Presse ADEME

H & B Communication  
[Nadège Chapelin](mailto:n.chapelin@hbcommunication.fr)   
Tél. : 01 58 18 32 45   
[Elisabeth Dos Santos](mailto:e.dossantos@hbcommunication.fr)   
tél. : 01 58 18 32 45